

Inauguration des travaux de matérialisation de la ligne de démarcation à Archigny le dimanche 5 mai 2024 et signalétique sur le patrimoine archignois

FRANÇOISE GLAIN

Rappel historique

Suite à l'invasion de la Pologne par l'Allemagne le 1^{er} septembre 1939, le gouvernement français appelle à la mobilisation générale.

Le 3 septembre 1939, la France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Allemagne.

La *Wehrmacht* entre dans Paris le 14 juin 1940 et les troupes allemandes envahissent le territoire français.

Le 17 juin 1940, le maréchal Pétain, alors chef du gouvernement français, négocie un armistice avec l'Allemagne.

Le général de Gaulle lance, le 18 juin 1940, depuis Londres, son appel à la résistance.

Le 22 juin 1940, un armistice est signé à Rethondes, entre les représentants du III^e Reich et le gouvernement français de Pétain, armistice qui instaure la ligne de démarcation. Cette ligne va séparer la France en deux zones, l'une occupée par les Allemands, l'autre libre où siège, à Vichy, le gouvernement français présidé par le maréchal Pétain.

La ligne de démarcation, ou *Demarkationslinie*, est installée le 25 juin 1940. Cette frontière de 1 200 kilomètres part de Pougny-Valeir, en Suisse, traverse 13 départements français pour arriver à Arnéguy sur la frontière espagnole.

Son tracé est élaboré sur le terrain par les commandants des troupes allemandes et les autorités locales françaises. Le tracé ne sera pas définitif avant fin 1940.

Toutes les communications sont interrompues, le téléphone n'existe plus entre zone occupée et zone libre. La correspondance entre les deux parties de la France est interdite dès le 8 juillet 1940, seules seront utilisées les cartes postales interzones, opérationnelles le 29 octobre 1940 et obligatoires pour toute correspondance jusqu'au 1^{er} mars 1943.

Suite à différentes opérations des Alliés, l'Allemagne envahit toute la France le 12 novembre 1942. Il est désormais possible de circuler sur tout le territoire sans contrainte. Mais la ligne de démarcation n'est réellement supprimée que le 1^{er} mars 1943, les barrières et guérites n'étant détruites qu'en avril 1943.

La notion zone occupée et zone libre est mentionnée dans les agissements et documents administratifs jusqu'en 1944.

La ligne de démarcation ne disparaît définitivement que le 27 juin 1944.

Du 25 juin 1940 au 1^{er} mars 1943, à Archigny

Le tracé, d'abord provisoire, de la ligne de démarcation dans la Vienne, devient définitif le 15 décembre 1940. Longue de 80 kilomètres, elle traverse le département de la Vienne depuis La Roche-Posay jusqu'à Chatain, ces deux communes étant en zone libre.

À Archigny, la ligne de démarcation traverse la commune du 22 juin 1940 au 1^{er} mars 1943.

Se retrouvent en zone occupée 62 hameaux, incluant le bourg, et en zone libre 71 hameaux.

Les barrières allemandes et leurs équipements sont au nombre de 5, auxquelles correspondent 4 barrières françaises.

Chaque point de traversée est équipé d'une barrière mobile à contrepoids peinte aux couleurs allemandes, noir-rouge-blanc, de même que la guérite face à laquelle une baraque en bois, surmontée d'un drapeau allemand, sert au contrôle des papiers et à la fouille des suspects. Elles sont gardées par des soldats de la *Wehrmacht*, relevés à partir du 15 février 1941 par des douaniers.

Les barrières françaises, bleu-blanc-rouge, sont surveillées par des militaires du 27^e R.I, relevés le 6 juin 1941 par des douaniers.

Nom des lieux où se situaient les barrières qui font aujourd'hui l'objet d'une signalétique :

Les Bouchaux : une barrière allemande et sa guérite au carrefour de la Croix. La barrière française, sur la route de Chauvigny, est face à Rijoux.

La Croix-de-Justice : une barrière allemande, sa guérite et son baraquement de fouille situés au carrefour du lieu-dit. La barrière française se trouve à environ 1 kilomètre, sur la route en direction de La Puye, face au chemin menant au Châtelet où cantonne la troupe française.

La Gorlière : une barrière allemande, sa guérite et son baraquement de fouille, sur la route menant à Chauvigny. La barrière française est à la Croizace.

Jolines : une barrière allemande dans le hameau, entre la Bidaudière et Jolines. La barrière française est à la Croizace.

La Philbartière : une barrière allemande sur la route. La barrière française est à la Croizace.



Une pancarte indiquant la ligne de démarcation.
Musée de Tercé, association VAPRVM



PASSAGE DE LA LIGNE A LA VOUTE,
Commune de BONNES, par Mr FAYOLLE,
Laitier à CHAUVIGNY

Coll. particulière

Notre travail en 2024

Avant l'inauguration, un travail en commun a été nécessaire.

Je vous propose de revenir en septembre 2023.

Une première réunion de travail avec la municipalité implique notre association dans un travail commun pour établir et matérialiser la ligne de démarcation qui, non seulement coupait notre village en deux, mais croisait aussi la ligne acadienne en deux points.

Ce fut donc une histoire de lignes.

Nous nous étions déjà penchés en 2023 sur l'acadienne, en œuvrant fortement à la ferme 6 afin d'accueillir l'anniversaire des 250 ans de l'arrivée des Acadiens : récurage de la ferme, ameublement, achat de matériels, investissement important de certains membres d'HPA tout au long de l'année pour assurer des permanences de visite. D'autres associations nous ont

soutenus durant ces permanences (Archigny Accueil et Fêtes et l'association des Pêcheurs archignois).

C'était en 2023 et, aussitôt les Journées européennes du Patrimoine terminées, le salon du livre de Pleumartin bouclé, nous enchaînions sur la ligne de démarcation.

Réflexions, propositions, travail sur les textes, proposition d'aménagement des signalétiques, timing du travail... prirent forme au cours de plusieurs réunions fin 2023 et durant le premier trimestre 2024.

Les points principaux

- Nous avons proposé des poteaux en bois pour les signalétiques sur les bords de route et aux croisements pour matérialiser la ligne et les barrières allemandes et françaises. Nous avons fait établir des devis ainsi que pour les chapeaux de poteaux.
- Nous avons proposé de matérialiser les 8 tables de lectures par des buses en ciment, ce qui fut accepté par la municipalité (initialement, la proposition de la municipalité portait sur de la pierre de carrière, lourde à manipuler et chère). De plus, le ciment rappelait la dalle de la ligne acadienne figurant déjà sur place à la Chaussée.
- Nous avons recherché un fabricant de plaques pour les différentes signalétiques et tables de lecture et fait établir des devis.
- Débat sur le drapeau qui devait flotter au mât près des tables de lecture sur le site de la Chaussée pour représenter l'Allemagne. Le drapeau allemand seul n'était pas dans les favoris, rappelant un peu trop l'occupation. Proposition fut faite d'y ajouter le français et nous sentions toujours un blocage. Nous avons suggéré, puisque désormais nos deux pays étaient amis, de faire flotter le drapeau européen, ce qui fut accepté avec un certain soulagement.

Fut fait et pris en charge par la municipalité

- L'achat des 33 poteaux et leur positionnement par les employés communaux.
- L'achat des 8 buses et leur positionnement par les employés communaux.
- Le positionnement du mât qui était existant en réserve au local technique de la municipalité.
- Le positionnement de la pierre (réserve au local technique) pour la nouvelle stèle des Bouchaux, après avoir détruit l'ancienne.
- Visa de monsieur le maire sur les textes écrits par HPA pour les tables de lecture.

Nous remercions vivement Gilles Puisais, agent technique municipal, et son équipe, de tout le travail accompli avec toujours autant de disponibilité et de gentillesse. Les coffrages pour les poteaux et les buses ont été faits avec une méticulosité remarquable.

Nous remercions madame la première adjointe pour avoir mené ces réunions et avoir permis une avancée rapide du projet. Merci à monsieur le maire également.

Fut fait et pris en charge par Histoire et Patrimoine d'Archigny

- La conception des signalétiques et des textes figurant sur toutes les plaques et tables de lecture.
- La conception de QR codes reportant vers notre site internet pour plus amples renseignements : hp-archigny.fr.
- La conception des textes correspondant à ces QR codes et accessibles sur notre site.

- La conception de la carte d'orientation figurant sur une des tables de lecture.
- L'achat de toutes les plaques (46).
- L'achat des chapeaux de poteaux (33)
- L'achat de la visserie inox.
- L'achat du drapeau européen.
- Le nettoyage et la préparation de la pierre de stèle.
- La préparation de la plaque commémorative devant figurer sur la nouvelle stèle des Bouchaux. Après avoir pris contact avec L'Améthiste (pompes funèbres de Bonneuil-Matours, que nous remercions vivement), il nous a été conseillé de sortir l'ancienne plaque en granit noir, de très bonne qualité et dorée à l'or, de son ancien logement en métal et de la nettoyer. Ce que nous avons fait, mais des traces d'usure du métal en avait matifié le bord inférieur. Les aimables gérants de l'Améthiste ont lustré la partie usée et fait gratuitement la pose de la plaque sur la stèle.
- La pose de toutes les plaques et chapeaux sur les poteaux et sur les tables de lecture.

Où trouver les signalétiques ?

- À la Gorlière, à l'entrée sud du village en venant de Chauvigny : une table de lecture et des poteaux ligne de démarcation et barrière allemande.
- Aux Bouchaux, à l'entrée nord du village en venant de Pleumartin : la stèle dédiée à Georges Poisay, une table de lecture, des poteaux zone libre, ligne de démarcation.
- À la Chaussée, sur le délaissé de voirie utilisé en 2023 pour implanter la carte des fermes acadiennes. Y figurent 6 tables de lecture dont la carte de l'implantation de tous les poteaux.
- Pour les panneaux figurant les barrières, voir le paragraphe page 2 sur les barrières allemandes et françaises.
- Pour tous les poteaux, se fier à la carte de la Chaussée.

Avertissement : lorsque nous évoquons la Chaussée, il s'agit du lieu-dit d'Archigny, au croisement de la route de Pleumartin et de la ligne acadienne. Aucun rapport avec la Chaussée près de Loudun. Bien que l'origine toponymique soit la même (voie romaine).



Exemples de plaques sur nos poteaux, photos Jean-Claude Cardinaux



Exemples de plaques sur nos poteaux, *photos JCC*



Les tables de lecture à la Chaussée, *photo JCC*

L'inauguration

La date du 8-Mai avait été évoquée par la municipalité qui avait beaucoup de retours négatifs de la part des élus des communes invitées, ce jour-là étant très pris pour chacun. Monsieur le maire décida du dimanche 5 mai.

Furent invités le préfet qui délégua le sous-préfet, les délégués régionaux, départementaux, des maires de communes avoisinantes, la gendarmerie (représentée), les pompiers, les anciens combattants, le maire mosellan de Freistroff qui nous a fait l'heureuse surprise d'avoir fait un long chemin pour assister à cette cérémonie... La population archignoise avait été conviée mais elle ne vint pas en grand nombre.

La cérémonie débuta aux Bouchaux, où trois gerbes furent déposées, pour commémorer ce lieu de mémoire, l'incendie du village et l'exécution de Georges Poisay par les Allemands le 28 août 1944.

Elle continua au monument aux morts avec le dépôt de plusieurs gerbes.

Elle se termina à la Chaussée où monsieur le maire et plusieurs personnes invitées firent un discours. Monsieur le maire plaça brièvement HPA entre le passage de la ligne, la création du CNR et le Général de Gaulle. Photo générale, le ruban fut coupé et... la pluie arriva avant l'installation du buffet en plein air.

Tout le monde reprit son véhicule et se dirigea vers la salle des fêtes du village. C'est quelque peu dégoulinant que chacun dégusta les canapés de Graziela et les gâteaux de Saïd et porta un toast à cette matérialisation de la ligne de démarcation et félicita la municipalité.



Stèle et table de lecture aux Bouchaux, *photo Michel Marasse*



Lecture du discours par M. le maire à la Chaussée, *photo MM*



Le ruban... la Chaussée le 5 mai 2024, *photo Anne Métais*

HPA

Nous étions trois principaux acteurs d'HPA (Jean-Claude Cardinaux, Didier Glain, Françoise Glain, Françoise Lefèvre s'était jointe à nous pour quelques réunions) à plancher sur l'affaire et je dois dire que nous y avons pris un grand intérêt et un grand plaisir.

Nous voyons régulièrement des personnes intéressées penchées sur les tables de lecture de la Chaussée et c'est le plus grand remerciement et la plus grande reconnaissance sincère que nous puissions avoir.

Le patrimoine archignois

Alors que nous nous penchions sur le projet de la ligne de démarcation et que j'élaborais les textes des plaques, j'ai demandé à la municipalité s'il ne serait pas intéressant de doter les patrimoines de la commune de plaques signalétiques avec également des QR codes accédant sur notre site à des informations complémentaires.

Accord étant donné, HPA fit fabriquer les 32 plaques dédiées au patrimoine (incluant 2 plaques d'entrée du cimetière et une plaque d'accueil à la mairie) qu'elle prit à sa charge et posa.

Sur ces plaques vous pouvez trouver le nom du patrimoine, 2 QR codes (un propre au patrimoine choisi et un autre proposant tous les patrimoines), le logo de la municipalité et celui de notre association HPA.

Quels sont les patrimoines matérialisés ?

L'arboretum, les arbres remarquables, la faune et la flore, la bascule, le bassin de la place, le bélier, le dolmen, la fontaine de la Deballière, l'église, la ferme acadienne n° 6, la fontaine aux Yeux, la laiterie, le lavoir, le Pas à l'âne, le monument aux morts, l'étang de pêche, les pierres des morts et toutes les croix monumentales : croix de l'abbaye, croix Brouard, calvaire du bourg, croix du calvaire, croix Gigot, croix de la Grange-Neuve, croix de la Jeunesse, croix de la Croix-de-Justice, croix Misset.

La croix hosannière ne sera équipée de sa plaque qu'après son déplacement en cours d'année 2024 lors de travaux dans le cimetière. De même pour les tables des morts aux portes de l'église.

Ce mégalithe préhistorique est un dolmen !

Bien qu'il soit impossible de le dater, nous savons que ce type de monument apparaît dans la région durant la seconde moitié du V^e millénaire avant notre ère.

L'architecture des dolmens se caractérise par une table de couverture soutenue par des orthostates. Dans notre cas, l'hypothèse de trois orthostates est proposée sans pour autant pouvoir le démontrer. Ces vestiges étaient recouverts d'un tumulus.

Cassé plusieurs fois au cours des siècles, sa reconstitution est impossible puisque nous n'avons aucune idée de sa forme initiale.

Déplacé lors de travaux de forage d'eau, sa situation exacte d'origine est inconnue et nous ne pouvons donc pas trouver l'entrée de sa chambre sépulcrale.

Notre association, Histoire et Patrimoine d'Archigny, avec accord de la DRAC, en fait l'entretien.

Nous vous remercions de respecter ce vieux monsieur !



Dolmen



Patrimoine

Fontaine dite de la Deballière

Bien qu'il soit impossible de la dater, nous savons que ce type de fontaine existait à la période médiévale.

Située en bordure d'un chemin rural, elle desservait autrefois les villages de la Deballière et de la Godet.

C'est une fontaine à puits, au débit de nos jours assez faible, mais constant. Aucun lavoir n'y était attaché puisqu'une fosse, à proximité et aujourd'hui comblée, en faisait office.

Cette fontaine a-t-elle, autrefois, été couverte ? Rien ne l'indique, mais les fontaines médiévales l'étaient. Toutefois, presque mille ans ont passé...

Les murs d'entourage étaient écroulés et le tout était enfoui sous un amas de terre et d'herbe, ne permettant pas de deviner, ici, la présence d'une fontaine.

L'association Histoire et Patrimoine d'Archigny l'a remise en état en décembre 2020 et participe, avec les riverains, à son entretien.

Nous vous remercions de respecter cette vieille dame !



Fontaine Deballière



Patrimoine

Le bassin de la place



Bassin



Patrimoine

Le Pas à l'Âne



Pas à l'Âne



Patrimoine

Exemples de plaques du patrimoine

Les QR codes ont été générés par Michel Marasse qui gère également les textes sur notre site ; la création des plaques par Françoise Glain et la pose par Jean-Claude Cardinaux, Didier Glain et Victor Beaupeu.

Nous espérons que, si vous venez visiter notre village, toutes les informations qui vous seront fournies vous permettront de le connaître mieux et de l'apprécier. Nous restons à votre disposition pour toute explication qui vous serait utile, pour des visites commentées de nos sites bâtis ou naturels.

Pour compléter encore davantage les données portées à votre connaissance par les QR codes, nos ouvrages sont disponibles auprès de l'association : contact@hp-archigny.fr ou 06 35 27 00 60. Vous pouvez les retrouver sur notre site à la rubrique « livres ».

Cette belle aventure se termine, nous allons reprendre les permanences à la ferme acadienne n° 6 où nous vous attendons nombreux toute la saison d'été... et continuer nos recherches et écritures.

Et 2025 sera une autre année...



Un peu de ruban pour HPA en souvenir de cette belle aventure...